Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 060-216004895-20260925-51_2026-DE



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PLAINVAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation : 18/09/2026
Date d'affichage : 18/09/2026
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 10
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Bertrand CAUWENBERGHS, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER, et Thierry LAUDE, Mesdames Kathleen VENTURA, Marie-Thérèse LECUYER, Sandrine PINTO GIUDICI, Véronique COINTREL et Sylvie LEBLOND - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Pouvoirs : Samuel DOVERGNE,

Secrétaire de séance : Sandrine PINTO GIUDICI

Délibération 51-2026

Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO

La commune de Plainval est actionnaire de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

Pour rappel, le représentant de la Commune désigné au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires ou directement au sein du conseil d'administration et le représentant de la collectivité désigné au sein de l'assemblée générale des actionnaires Monsieur BETHELMY Taylor.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales.*

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

- **De donner** quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2025 ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 060-216004895-20260925-51_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU LE REPRESENTANT SUR SON RAPPORT ET APRES DEBAT,

- **APPROUVE** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).
- **DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

A Plainval, le 24 septembre 2026
Le Maire,
BETHELMY Taylor